

Réflexions concernant la reconnaissance de la formation diaconale

Par Daniel Galataud, diacre, 03.2007

Une référence immédiate : le Christ

Le Christ est le diacre par excellence. Il s'est mis au service des hommes pour leur montrer la voie. Se mettre au service de son prochain est la seule façon de vivre le Royaume déjà ici-bas. En tant que diacres, nous nous référons directement à la diaconie du Christ et nous revendiquons cette immédiateté. Notre ministère se fait dans la suivance du Christ. Elle est dans ce sens une réalité parce que la misère existe et parce que le Christ a montré comment s'en occuper et à appeler ceux qui croient en lui à prendre en charge les plus petits de ses frères. Pour être efficace et adéquat, une formation est nécessaire. Pour avoir l'autorité et l'autorisation d'agir, il faut une reconnaissance de cette vocation et de cette formation.

- **Une problématique actuelle**

L'identité ou le rôle ministériel est dans le protestantisme fortement attaché à la consécration. Cette consécration est la plupart du temps synonyme de reconnaissance financière sous forme de salaire. La problématique naît au moment où l'Eglise ne peut plus assumer une reconnaissance financière et professionnelle à une personne qui possède les qualités, la formation et la vocation diaconale. Jusqu'à présent l'Eglise mis en touche un certain nombre de personnes dans cette situation, sans que cela soit trop visible. Dans une réalité passée, plupart des personnes entraient dans le cadre des exigences ecclésiastiques et pouvaient devenir employées de l'institution. Actuellement, ce n'est plus possible et le problème devient patent.

Un certain nombre de personnes ayant toutes les qualités requises pour être diacre se trouvent en panne de reconnaissance ecclésiale, mais aussi en manque d'identité claire par rapport à la paroisse, aux professionnels de l'Eglise, à l'institution qui les emploie. Parfois, tout simplement leur ministère ne peut pas s'exercer faute de reconnaissance.

Il faut, à mon avis revoir le lien qui unit, vocation, ministère, consécration et salaire. Un pas dans ce sens a déjà été fait pour les conseillers de paroisses et les catéchètes qui, dans certains cantons, sont installés dans leur ministère avec imposition des mains sans que cela entraîne une consécration et une implication financière pour l'Eglise.

- **Réfléchir sur la formation**

J'affirme que les rôles ne sont pas bien déterminés dans le protestantisme. Trop souvent, le choix d'un ministre se fait par rapport à sa formation et non par rapport à la spécificité du travail à effectuer. On met en poste celui qui est le mieux formé et qui se présente au bon moment. En fait on se soucie peu de son identité ministérielle ou de sa vocation, du moins dans le sens pasteur diacre. Cela est symptomatique du fait que la vocation reconnue par une consécration est dépendante de la formation et des capacités intellectuelles de la personne et cela a des incidences sur la vie de l'Eglise dans son entier. En d'autres termes, on considère que le pasteur qui a une licence en théologie peut effectuer un travail diaconal qui demande moins de connaissances puisqu'il n'est pas demandé aux diacres une licence universitaire.

Il s'agirait ici de reconsidérer le lien entre la vocation et la formation afin que les deux coïncident sans être entravées par les capacités intellectuelles. Ce n'est pas aux capacités intellectuelles de décider quel sera le ministère de la personne. C'est l'appel à suivre Jésus dans un service qui va déterminer la formation choisie et les capacités intellectuelles seront mises au service de ce projet. Cela n'implique ni la réussite, ni l'aboutissement du projet. De même un changement d'orientation reste toujours possible. C'est dire aussi que la formation est au service des besoins de l'Eglise et au service de ceux qui entreprennent le chemin de la formation. La formation occupe encore une fonction de discernement au-delà de tout pré-supposé socioculturel ou intellectuel, notamment ceux concernant les connaissances préalables.

- **Une ou deux esquisses de solution**

Une première esquisse de solution se situe à plusieurs niveaux. D'abord, je la vois au niveau de même de la formation diaconale. Il pourrait s'agir d'imaginer la formation diaconale dans un cadre plus large.

Donner la possibilité de poursuivre la formation

La formation diaconale pourrait faire partie d'une formation en ecclésiologie qui aboutirait à un certificat supérieur ou à une licence. Les deux ou trois ans de formation diaconale spécifique donneraient droit à un certain nombre de crédits qui seraient à compléter pour ceux qui le désirent.

Dans le cadre d'un discernement du ministère, il devrait être possible pour les diacres en formation de jouir de passerelles vers la formation de catéchète ou pour faire une licence en théologie, ceci sans devoir recommencer tout le parcours du combattant, comme c'est le cas à présent.

Donner une reconnaissance spécifique

On peut réfléchir la formation (cela est peut-être déjà le cas) afin de permettre aux diacres qui n'ont pas la possibilité de faire des stages d'avoir déjà fait une formation

utile à l'Eglise dans les deux premières années. Il s'agirait alors de leur donner un certificat gratifiant dans les domaines étudiés. Ce papier leur reconnaissant des connaissances acquises devrait leur permettre un service bénévole dans la paroisse qui correspond à leur formation. Il devrait également leur permettre une certaine autonomie et certaines responsabilités.

Donner une reconnaissance diaconale

On peut encore aller plus loin en requérant des Eglises qu'elles donnent une lettre de mission qui s'ajouterait au certificat. Cette lettre de mission serait destinée à la paroisse ou à la région ecclésiastique qui aura la chance de disposer d'une force spécifique supplémentaire.

Donner une consécration ministérielle pour un exercice bénévole

Concernant les personnes qui ont la vision et l'envie d'un ministère particulier ou qui exercent dans leur profession un ministère diaconal hors Eglise, on pourrait proposer une troisième année de formation pour mettre sur pied ce ministère ou pour travailler le ministère spécifique des personnes dans cette situation. Cette troisième année mènerait à une consécration en milieu professionnel ou en milieu communautaire.

Pour les diacres déjà formés

Les esquisses de solutions énoncées ci-dessus vise les personnes se formant actuellement. En ce qui concerne les diacres qui ont fait une formation complète de 3 ans selon l'ancien système et qui ne sont pas consacrés, je proposerai deux formules.

A) Pour les diacres qui ont un ministère bénévole en paroisse ou dans une région ecclésiastique, il s'agirait de fournir une lettre de mission valable en paroisse avec la mention : diacre chargé de mission paroissiale.

B) Pour les diacres non consacrés qui occupent hors Eglise un poste à vocation diaconale, je propose à la fois une lettre de mission qui mènerait à une consécration diaconale en milieu professionnel.

Je m'aperçois en écrivant ces lignes que le gros travail pour les Eglises consistera à séparer la consécration de l'engagement professionnel rémunéré en son sein. Etre consacré ne doit plus signifier automatiquement faire partie du personnel de l'Eglise et être rémunéré comme tel. Cela signifie, à mon avis, accomplir une mission que l'Eglise reconnaît comme étant témoignage rendu à Jésus-Christ et annonce de sa bonne nouvelle de salut en gestes et en paroles. La personne qui l'exerce a les aptitudes nécessaires pour effectuer ce ministère de façon adéquate. Et je n'aborde pas ici la question de la façon de rémunérer le travail de ceux qui effectuent un ministère. Est-ce sage de licencier du personnel pour répartir les moyens financiers sur les autres. N'y a-t-il pas d'autres moyens. Peut-être pourrait-on écouter l'Evangile au lieu de se calquer sur ce qui se passe dans la société ? Peut-être,

pourrait-on regarder ce qui s'est fait et ce fait encore dans les monastère ou dans les kibboutz ? Mais, c'est là une question qui nous dépasse.

Comme je doute que l'Eglise réagisse rapidement, j'ai imaginé un cadre différent.

- **Vers une fraternité diaconale**

Les propositions ci-dessus mentionnée verraient un certain nombre de diacres bénévoles ou rétribués hors Eglise fonctionnés sans que l'institution Eglise soit concernée autrement que par une lettre de mission ou une consécration en milieu professionnel. J'imagine les réticences à donner une reconnaissance à des personnes avec qui les liens sont lâches et qui ne dépendent pas financièrement de l'institution.

La question se pose, l'Eglise cantonale est-elle la mieux à même pour s'occuper des ministres bénévoles. Je laisse la question en grande partie ouverte. Ce que je considère pour ma part comme normal c'est que les Eglises sanctionnent la formation dont elles ont la responsabilité par un document de qualité qui les engage.

Par contre lorsqu'on parle de ministère bénévole au niveau paroissial ou hors de l'Eglise institution, la situation est plus délicate, est-ce réellement au peuple de l'Eglise dans son entier à reconnaître le ministère alors que le lien du salaire, des règlements de travail et des autres liens formels n'existe pas. Bien entendu, la reconnaissance du peuple de l'Eglise dans son entier, comme corps social est forte, mais formellement, je crains que cela pose problème et n'ait qu'un sens limité face à la réalité du travail diaconal et face aux défis de l'Eglise de demain. Le combat se situe sur le terrain local, paroissial ou para ecclésial et l'Eglise institution se trouve désemparée face à ces formes de ministères qui échappent à la réalité bien cadrée et traditionnelle des formes ministérielles reconnues par l'Eglise.

J'imagine la paroisse intéressée ou méfiante. Elle voudra de toute façon des références. Le papier ne sera pas suffisant pour ouvrir toutes les portes. Encore faudra-t-il une reconnaissance du ministère. L'attestation et la reconnaissance d'un organisme extérieur qui représente une autorité dans le domaine seront nécessaires. Elle pourra par contre installer le ministre dans sa charge. Cela est de son ressort, sans doute.

Je me suis demandé ce qui faisait une identité ministérielle, plus particulièrement diaconale en l'occurrence. Je vois 4 éléments :

- Le certificat (reconnaissance intellectuelle)
- le soutien des pairs (reconnaissance professionnelle)
- le geste liturgique (reconnaissance spirituelle)
- la communauté (reconnaissance sociale)

J'ai la conviction qu'une fraternité diaconale peut offrir un cadre adéquat à ces formes ministérielles bénévoles ou en milieu professionnel, en fournissant une lettre de mission et en étant garante auprès des partenaires concernés. Il est vrai que cette lettre aura plus de poids si les Eglises membre de la CER reconnaissent d'une part la fraternité diaconale et si, d'autre part, elles valident et confirment la lettre de mission. Cependant, cela n'est pas strictement nécessaire, puisque notre identité profonde dépend de notre relation au Christ serviteur et aussi au besoin de ce monde qui souffre et qui attend. Cela pourrait même se faire sans fraternité. Mais nous sommes faibles et humainement nous pouvons nous tromper ou douter. Ce qui importe alors c'est le soutien qu'apporte la reconnaissance des pairs et des chrétiens qui forment l'Eglise et enfin le signe liturgique qui asseoit, pérennise et signe la vocation. Nous avons besoin à un moment donné que le Christ prenne un visage, nous avons besoin d'une main qui se tend vers nous. Nous avons besoin d'un signe, d'une incarnation, de quelque chose qui nous pousse en avant et je crois qu'une fraternité diaconale peut jouer ce rôle.